

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet de la Préfète

Service régional et départemental de la communication interministérielle

15 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

La préfecture de Côte-d'Or vous informe que deux radars fixes installés dans le département seront équipés de la fonction « double-sens » dans les prochains jours. Cela concerne les radars installés sur les communes de :

- **Marsannay-le-Bois : " mise en service de la fonction double sens " le lundi 18 avril 2016**
- **Ouges : " mise en service de la fonction double sens " le mardi 26 avril 2016**

Comme annoncé par le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, dans le plan pour la sécurité routière du 26 janvier dernier, le parc des radars est en cours de modernisation pour mieux lutter contre les vitesses excessives ou inadaptées. L'installation de la fonctionnalité « double-sens » est la première concrétisation.

La fonction « double sens », est une évolution technique qui améliore sensiblement la capacité d'un radar fixe à lutter contre l'insécurité routière **en contrôlant la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies opposées**. La mise en place de cette nouvelle fonction n'est possible que sur certaines configurations de voie : une limitation de vitesse identique dans les deux sens de circulation, une route sans glissière à double sens.

Avec la mise en place de cette nouvelle fonction, la Sécurité routière étend le périmètre des contrôles du respect de la vitesse, en particulier sur le réseau secondaire particulièrement accidentogène.

En 2015, 25 personnes ont perdu la vie sur les routes de Côte-d'Or et plus de 192 000 infractions à la vitesse ont été relevées par les 22 radars implantés dans le département.

A noter que les équipements de Fenay, Tailly et Vic-sous-Thil sont destinés à être modernisés en double sens également.

Quelques chiffres sur les 2 équipements qui flasheront désormais en double-sens :

Ouges : 209 flashes/messages d'infraction en 2014, 286 en 2015

Marsannay-le-Bois : 730 flashes/messages d'infraction en 2014, 836 en 2015